

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION 3 août 2026, à 18 h 30

Règlement 26-957-1 Modifications au règlement de lotissement.

Aux personnes intéressées par le projet de règlement P1-26-957-1 modifiant le règlement de lotissement.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le conseil municipal a adopté, lors de la séance du 14 juillet 2026, le projet de règlement suivant :

P1-26-957-1 – Modification du règlement de lotissement – Sites patrimoniaux.

1 Le 3 août 2026, à 18 h 30, une assemblée publique de consultation aura lieu dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Waterloo situé au 417 rue de la Cour à Waterloo, **quant aux objets et aux incidences de ce projet de règlement proposé par la Ville.** Au cours de cette assemblée publique, celui par l'intermédiaire duquel elle sera tenue, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Vous pourrez alors poser toute question utile et faire entendre vos suggestions. Les points abordés en lien avec ce règlement seront les suivants :

2 Dimensions et superficies minimales pour les sites patrimoniaux

ZONE	ADRESSE	NUMÉRO DE LOT	LARGEUR MINIMALE	PROFONDEUR MINIMALE	SUPERFICIE MINIMALE
P-58	100, rue du Cimetière	4 162 570	300 m	150 m	50 000 m ²
H-69 REC-67	4, rue Clark	4 162 123	30 m	60 m	2 000 m ²
H-69	26, rue Clark	4 162 126	145 m	135 m	20 000 m ²
H-69	37, rue Clark	4 161 926	75 m	80 m	6 500 m ²
M-62	420, rue de la Cour	4 162 069	50 m	80 m	4 500 m ²
M-62	441, rue de la Cour	4 162 024	30 m	40 m	1 500 m ²
M-62	560, rue de la Cour	4 162 090	50 m	45 m	2 500 m ²
H-43	432, rue Eastern	4 161 932	35 m	70 m	2 500 m ²
H-43	600, rue Eastern	4 161 857	80 m	300 m	50 000 m ²
M-61	4929, rue Foster	4 163 356	50 m	75 m	4 000 m ²
P-39	5005, rue Foster	6 629 002	35 m	90 m	6 000 m ²
M-40	5453, rue Foster	4 163 776	20 m	70 m	2 000 m ²
H-26	31, rue de la Montagne	4 163 126	70 m	40 m	3 000 m ²
M-61	1, rue Shaw	4 162 060 4 162 061	40 m	35 m	1 500 m ²
H-114	700, rue Western	4 162 359	110 m	85 m	10 500 m ²

ZONE	ADRESSE	NUMÉRO DE LOT	LARGEUR MINIMALE	PROFONDEUR MINIMALE	SUPERFICIE MINIMALE
H-27	823, rue Western	4 163 099	45 m	135 m	6 500 m ²
H-27	861, rue Western	4 163 125	45 m	85 m	4 000 m ²

»

- 3 Le projet de règlement peut être consulté sur le site Internet de la Ville ainsi qu’au bureau d’accueil de l’Hôtel de Ville, situé au 417 rue de la Cour à Waterloo durant les heures d’ouverture, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30.

Le règlement P26-957-1 ne contient pas de dispositions susceptibles d’approbation référendaire.

DONNÉ À Waterloo, ce 15 juillet 2026

Jessica Tanguay, greffière